



Le Président

Nantes, le 7 juillet 2014

Par lettre recommandée avec AR

Objet : Information du bailleur sur la cession du fonds de commerce de la résidence APPARTCITY  
de :



Madame, Monsieur, Cher Propriétaire,

Comme vous le savez, les réseaux APPARTCITY et PARK & SUITES sont en train de fusionner. L'Autorité de la Concurrence a pris une décision positive sur ce rapprochement en date du 13 juin 2014.

Dans le cadre de la réorganisation de notre activité, et face à un marché très concurrentiel, nous sommes conduits à céder le fonds de commerce de votre résidence ainsi que votre bail commercial comme celui-ci nous y autorise.

C'est pourquoi, nous vous informons, par le présent courrier, de notre décision de céder le fonds de commerce de la résidence



dans laquelle vous êtes propriétaire à la société DVS SEYNOD, filiale de la société DVS PARTICIPATIONS, sise 300, route des Crêtes 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS.

Cette cession emportera transfert automatique des baux commerciaux au profit du cessionnaire, à date du 11 juillet 2014.

Bien évidemment la société DVS vous règlera dans les plus brefs délais l'échéance de loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014, due au 10 juillet 2014.



Animée par une équipe de professionnels reconnus de la gestion de résidences de tourisme et de services, la société DVS PARTICIPATIONS s'investira à vos côtés afin de trouver les solutions qui permettront à votre résidence de retrouver une situation équilibrée. Ces professionnels ont le projet d'exploiter votre résidence en franchise sous l'une des marques du Groupe CHOICE : CLARION, QUALITY, COMFORT.

Cette société prendra contact avec vous très rapidement afin d'apporter des réponses claires à vos questions et de vous tenir informé.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil, un Huissier de justice se rendra à votre domicile afin de vous signifier la cession du bail. Cette signification, juridiquement obligatoire, sera sans frais pour vous et ne fera que compléter l'information contenue dans la présente lettre.

Sachez que nous mettons tout en œuvre afin de vous accompagner au mieux durant cette transition. Une adresse email dédiée est mise en place afin de mieux répondre à vos questions

« [proprietaires@dvs.com](mailto:proprietaires@dvs.com) »

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée durant les années d'exploitation de votre résidence sous la marque APPARTCITY.

Nous vous prions d'agréer, Cher Propriétaire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pierre DENIZET  
Président